

PROCES VERBAL
RÉUNION du 25 janvier 2024

L'An deux mil vingt quatre
et le vingt-cinq du mois de janvier à 18h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Date de convocation

18/01/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, Mme MAUROUARD Pascale, M. NASLIN Didier, , Mme GAIN Maryvonne, M. BONISSENT Marc, M. PASQUALOTTI Michel, Mme PORTIER Isabelle, Mme BENOIT Maryline, Mme LEGRAND Christine, Mme LABOULBÈNE Lydie.

Absent : M. LATROUITTE Pascal, Mme COTTEBRUNE Nadège, M. COUÉ Maxime.

Secrétaire de séance : Mme MAUROUARD Pascale.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2023 est approuvé à la majorité des membres présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

- 1- Ouverture des crédits d'investissements Budget Primitif 2024
- 2- Modification du tarif de l'électricité de la salle Louis POLIDOR.

Questions diverses

1- Ouverture des crédits d'investissements BUDGET PRIMITIF 2024

250124-01

Après avoir entendu Monsieur le Maire, rappeler que, conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Préalablement, il convient que le Conseil Municipal l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits. Les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget.

Compte-tenu de ces dispositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité d'inscrire des crédits d'investissement par anticipation du Budget 2024,

Procède à l'ouverture du crédit suivant, selon le montant et l'affectation ci-dessous.

	Libellé	Crédits Votés Au BP 2023	RAR 2022 Inscrits au BP 2023	BP 2023	Ouverture 2024
2131	Construction de bâtiments publics	55 440.00	40 000.00	55 440.00	6 240.00
2151	Réseaux de voirie	5 000.00		5 000.00	1 381.25
2152	Installation de voiries	2 000.00		2 000.00	1 397.56

2- Modification du tarif de l'électricité de la salle Louis POLIDOR

250124-02

Suite à la hausse du coût de l'énergie, il est proposé au conseil municipal de réviser le tarif de l'électricité de la salle communale « Louis POLIDOR ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le tarif à 0.25 €/KWh à partir du 1er février 2024 (modifiant ainsi l'article 27 du règlement de la salle communale Louis POLIDOR) sur la base d'un relevé du compteur électrique lors de l'état des lieux de prise et restitution des clés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15

Approuvé en séance du Conseil Municipal du
Le secrétaire de séance,
Pascale MAUROUARD

19 MARS 2024

Le Maire,
Jean-Marc BAUDRY

